



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Mardi 26 septembre 2023 à 18 H 30

=====
ORDRE DU JOUR

1 - SECOURS EXCEPTIONNELS - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION
CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE
FACULTATIVE

2 - PRISE EN CHARGE FACTURE ELECTRICITE - INFORMATION DANS LE CADRE
DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS
D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

3 - PRISE EN CHARGE FACTURE D'EAU - INFORMATION

4 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE EN FAVEUR DES
BACHELIERS ETUDIANTS - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA
DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES
PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

5 - SECOURS - DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES - INFORMATION DANS LE
CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES
PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

6 - SECOURS EXCEPTIONNEL - DECISION

7 - PRISE EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE - DECISION

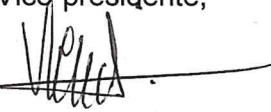
8 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CCAS - 2023

9 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU
1^{ER} JANVIER 2024 - CCAS

Saint-Mandrier-sur-Mer, le 20 septembre 2023.



La Vice-présidente,


Véronique VIENOT